

SEANCE DU 17 septembre 2025

Compte-rendu synthétique des décisions du conseil municipal

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis BATTUT ;
Secrétaire de séance Patrick MORENO ;
Nombre de conseillers : 15
Présents : 12

Présents : Christian AZEMA, Caroline BONNAFOUS, Laury CENES, Guillaume LANDES, Christel LAUR, Jean-Paul LAVAGNE, Rose-Anne LISERA, Patrick MORENO, Jean-François PINTE, Lionel ROGNE, Pierrette STEFANI.

Absents excusés : Hubert DE BLAY, Valérie PALMA, Catherine VILLAR.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2025 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

27 – Demande de subvention de Fonds de Concours 2025 à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

28 - Organisation Pot Nouvel An 2025.

29 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Resto du Cœur.

Questions diverses.

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

27 - Demande de subvention Fonds De Concours 2025 à la CACM.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération N°2015/105 de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en date du 29 juin 2015 par laquelle elle fixe le taux d'intervention du fonds de concours de soutien pour les investissements dans les domaines publics et privés des communes non urbaines à 50% maximum des dépenses éligibles hors taxes dans la limite de 10 000 € par commune et par an.
- Considérant que le coût de l'opération est de **19 363.92 € HT**.

Il convient de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet un fonds de concours d'un montant de **10 000.00 €**

Voté à l'unanimité

28 - Organisation Pot Nouvel An 2025.

Suite à la réunion des présidents des associations de Valdurenque, l'association « RANDOVAL » a été désignée pour organiser le Pot du Nouvel an le 11 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à cette association organisatrice du "Pot du Nouvel An 2025" une subvention correspondant à 50% du montant total de la

dépense engagée pour organiser cette manifestation au titre de la participation de la commune plafonnée à 300.00 €.

Voté à l'unanimité

29 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Resto du Cœur.

Monsieur le maire donne lecture du courrier des restaurants du Cœur du Tarn qui demande une subvention pour la distribution de 64 repas pour 4 personnes résidants sur la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer cette subvention de 64.00€ pour cette participation.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Les manifestations passées : le 13 juillet, et les fêtes générales se sont bien déroulées.

La journée du patrimoine sera organisée le samedi 20 septembre par Caroline BONNAFOUS en partenariat avec l'association RANDOVAL : un apéritif sera offert en fin de randonnée.

Lecture du mail de Laetitia FAURIE -SMAEP- sur la proposition d'une visite de l'usine d'eau potable et du barrage du Pas des Bêtes (réponse au 19 septembre)

Petit compte rendu sur la rencontre avec les promoteurs pour le lotissement « Clos de Brennus » du 15 juillet 2025.

Suite à diverses plaintes des usagers, et à l'interdiction des certains produits, il nous est difficile d'entretenir les trottoirs : proposition d'arrêté.

Lecture du mail de la gendarmerie sur l'utilisation du protoxyde d'azote : proposition d'arrêté.